



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

## COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable -  
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à  
permis

Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
<b>Dossier déposé le</b> 18/10/2024	<b>N° DP 059172 24 C0153</b>  <b>Référence cadastrale :</b> AL1665
<b>Avis de dépôt affiché le</b> 22/10/2024	
<b>Dossier complété le</b> 26/12/2024	
<b>Par</b> Karim GHALEM	
<b>Demeurant</b> 2 Rue du Blason 59650 Villeneuve-d'Ascq	
<b>Pour</b> Pose d'un enduit de façade sur façade carrelé	
<b>Sur un terrain sis</b> 588 Rue Désandrouins, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021 et le 16/12/2024,

Vu l'avis Simple de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 28 janvier 2025, ci-annexé,

## DECIDE

**Article 1:** Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

**OBSERVATIONS :** Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN

Le 7 FEV. 2025

Le Maire,

Anne-LiSE DUBOIS-TONINI

